

# Enquête Publique

## - Cession de parties de chemins ruraux, chemin d'exploitation et voies communales

### AVIS AU PUBLIC

Par arrêté en date du 7 septembre 2023, Monsieur le Maire de BRÉAL-SOUS-MONTFORT a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur les six points suivants :

- Cession d'une partie du chemin rural n°32 au lieu-dit La Roche au droit du corps de ferme situé au n°415 d'une superficie d'environ 70 m<sup>2</sup>
- Cession du chemin rural n°53 au lieu-dit Louët qui ne dessert que la propriété cadastrée section ZB n°165 pour une superficie d'environ 242 m<sup>2</sup>.
- Cession d'une partie du chemin rural n°51 au droit de la parcelle cadastrée section ZH n°23 sise 60A lieu-dit La Noë Martin d'une contenance d'environ 350 m<sup>2</sup>.
- Cession d'une partie du chemin d'exploitation n°225 jouxtant la propriété cadastrée section ZO n°26 au lieu-dit Le Petit Pâtis pour une superficie d'environ 21 m<sup>2</sup>.
- Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AS 301p au droit de l'accès de la propriété située 1 square des Iris représentant une surface d'environ 10m<sup>2</sup>.
- Cession en régularisation d'une partie du domaine public à l'angle de la rue des Coteaux et des Combattants d'AFN pour une superficie de 5 m<sup>2</sup>.

A cet effet, Monsieur Michel LORANT, Expert-comptable en retraite, est désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bréal-sous-Montfort, du **3 octobre 2023 à 9h au 19 octobre 2023 à 12h**. Le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site internet de la Commune (<https://www.brealsousmontfort.fr/Enquetes-publiques.asp>)
- A la mairie aux horaires d'ouvertures suivants :
  - Lundi, Mardi, Mercredi et vendredi : 9h à 12h et de 14h à 17h
  - Jeudi : 9h à 12h
  - 1 Samedi sur 2 : soit le 14 octobre : de 9h à 12h

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- **Mardi 3 octobre 2023 : de 9h à 12h**
- **Jeudi 19 octobre 2023 : de 10h à 12h**

Des observations peuvent être faites pendant la durée de l'enquête :

- A la mairie sur le registre d'enquête
- Par courrier adressé à la mairie à l'attention du Commissaire-enquêteur (2 rue de Bruz – 35310 BRÉAL-SOUS-MONTFORT)
- Par courriel à l'adresse [enquetepublique@brealsousmontfort.fr](mailto:enquetepublique@brealsousmontfort.fr) en précisant en objet du courriel : « ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS RURAUX et VOIES COMMUNALES »

Dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposé en mairie où toute personne pourra en demander communication.